

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du Vendredi 20 JUILLET 2018

L'an deux mil-huit, le vingt juillet à vingt-heures trente, le conseil municipal de Sainte Marguerite s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Sainte Marguerite, sous la présidence d'André BOULANGEOT, Maire.

Etaient présents : MM. André BOULANGEOT, Serge MATHIEU, Richard GRANDJEAN, Denis ANTOINE, Dominique CLERC, Denis GRANDIDIER, Roland BEDEL, Jean-Marc GERARD, Mmes Nadia GUIDAT, Laurence BILLOIR, Corinne KENNER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Rachel FLON à M. Richard GRANDJEAN, Mme Béatrice BENEVENTI à M. André BOULANGEOT, M. Emmanuel THOMAS à M. Dominique CLERC, M. Patrick SCHMITT à M. Jean-Marc GERARD, Mme Jacqueline LAURENT à M. Serge MATHIEU.

Absents : Mmes Sylvie CHARY et Nelly MATHIOT

Madame Laurence BILLOIR a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour

Adoption du procès-verbal de la réunion précédente

- Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 mai 2018
- Présentation de nouveaux agents
- Rentrée scolaire 2018
 - Cantine et garderie périscolaire - Révision des tarifs au 1^{er} septembre 2018
 - Transport scolaire secondaire – participation de la commune à l'achat des vignettes
 - Réorganisation du planning de service des agents affectés au service scolaire
- Adhésion au service RGPD (Règlement Général sur la Protection Des Données) du centre de gestion 54
- Convention instruction AOS avec la Communauté d'Agglomération de St Dié - Renouvellement
- Projet achat de terrains
 - Offre chemin de la Corvée
 - Offre rue des Grands Prés
- Compte rendu des délégations
- Informations diverses

1) APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25/05/2018

En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales, le compte rendu de la séance du 25 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

VOTE : *Pour* : 16 *Contre* : 0 *Abstentions* : 0

2) PRÉSENTATION DES NOUVEAUX AGENTS

Afin de parer au remplacement d'Olivier et d'agents en maladie ou fin de contrat CUI, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les petits nouveaux :

- SERVICE TECHNIQUE (remplacement M. GORET - M. GABOUREL)
M. PELINGRE Bruno qui était en contrat CUI depuis avril 2017 a été embauché en avril 2018
M. COMBEAU Frédéric embauché en février 2018
- SERVICE SCOLAIRE (remplacement Mme DOERLER)

Mme HENRY Gethy, a été recrutée pour un contrat de 6 mois en vue de remplacer Mme CSUZI Johanie qui était en fin de contrat C.U.I.

➤ SERVICE ADMINISTRATIF (remplacement Mme STRABACH)

Mme CAUSSAINT Christelle, assure une mission temporaire de 6 mois depuis avril à la place de M. Mathieu DANIEL

3) TARIF DU TICKET DE GARDERIE SCOLAIRE – ANNÉE 2018/2019

Suite à la mise en place de la semaine de 4 jours et à la modification des horaires d'école depuis novembre 2017, le service de garderie propose 4 séquences comme suit :

Du lundi au vendredi :

- Séquence du matin : de 07 h 00 à 08 h 05
- Séquences du midi : de 11 h 45 à 12 h 30
- Séquence de l'après-midi : de 13 h 00 à 13 h 50
- Séquence du soir : de 16 h 30 à 18 h 30

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A compter du 1er septembre 2018,

- **DÉCIDE DE CONTINUER**, jusqu'à la mi-octobre la séquence de l'après-midi.
- **DÉCIDE** que pour être **maintenue**, la fréquentation moyenne de cette séquence devra être de 5-6 enfants.
- **PRÉCISE** qu'en deçà de ce nombre, cette dernière sera supprimée
- **FIXE** le prix du ticket " GARDERIE " à 1.15 € (un ticket = une séquence).

VOTE : Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

4) TARIF DU TICKET DE CANTINE – ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

CONSIDÉRANT que le prix de la séquence de garderie a été fixé à 1.15 € par délibération n°2018-037 du 20 juillet 2018,

CONSIDÉRANT l'augmentation de 1.201 % du prix de la prestation du fournisseur de repas pour l'année scolaire 2018/2019, ce qui porte le prix d'achat du repas de 4.54 € TTC à 4.60 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A compter du 1er septembre 2018, pour l'année scolaire 2018/2019,

- **FIXE** le prix du ticket "CANTINE" à 5.90 €.

VOTE : Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

5) PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES SECONDAIRES - ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

CONSIDÉRANT que le Pôle Transports possède désormais une régie de recettes et que le paiement de la participation familiale à l'achat de vignettes de transport auprès des trésoreries n'existe plus,

CONSIDÉRANT que les familles doivent s'acquitter de leur participation directement auprès du Pôle Transports,

CONSIDÉRANT que les cartes de transport scolaire ne sont délivrées qu'après paiement des participations familiales,

CONSIDÉRANT que la Commune participait directement à la prise en charge par l'achat des vignettes (à condition que les enfants soient scolarisés dans un collège ou un lycée public ou privé avec 16 ans comme limite d'âge le jour de la rentrée scolaire) et demandait aux familles une participation de 30 €

CONSIDÉRANT que ce fonctionnement est devenu désormais obsolète du fait des raisons explicitées ci-dessus,

CONSIDÉRANT que le nouveau système mis en place par la Région Grand Est sera effectif dès la rentrée scolaire de septembre 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, **DE MAINTENIR** sa participation aux frais de transport à la charge des familles à compter du 1er septembre 2018, sous forme de remboursement aux familles.
- **FIXE**, à la majorité des voix, le montant de cette participation à la somme de 30.00 € par élève de moins de 16 ans le jour de la rentrée scolaire.
- **PRÉCISE** que le remboursement des frais de transport aux familles s'effectuera individuellement et uniquement sur la présentation d'un dossier complet déposé au 30 septembre dernier délai.

Le dossier comprendra :

- * l'imprimé de demande de remboursement
- * le justificatif nominatif de paiement (document demandé par le trésor public)
- * la copie de la carte de transport scolaire délivrée
- * un justificatif de domicile
- * un relevé d'Identité Bancaire

VOTE : Pour : 8 Contre : 8 Abstentions : 0 Le doyen de l'assemblée ayant voté pour

6) PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES - ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le forfait applicable aux élèves, non margaritains, poursuivant leur scolarité dans les écoles publiques de la commune, à **815.00 €** pour l'année scolaire 2017/2018.

7) ADHÉSION AU SERVICE RGPD DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG 54 »).

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données (DPD). La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 54 dont un exemplaire est joint à la présente délibération.
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

VOTE : Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

8) INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT DIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2015-002 du 28 janvier 2015, la commune a décidé d'adhérer au service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'occupation des sols de la Communauté d'Agglomération de Saint Dié à compter du 1er juillet 2015.

La convention d'adhésion initialement établie pour une durée de 3 ans est arrivée à échéance. Il convient d'en signer une nouvelle.

La mise à disposition du Service Instructeur de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié donne lieu à une rémunération qui est calculée selon un ratio pondérant les actes d'urbanisme selon leur nature et fixé par le Conseil Communautaire comme suit :

Nature de l'acte	Coefficient
Permis de construire	1
Certificat d'Urbanisme – Type A	0,2
Certificat d'Urbanisme – Type B	0,4
Déclaration Préalable	0,7
Permis d'Aménager	1,2
Permis de Démolir	0,8

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A compter du 1er juillet 2018,

- **DÉCIDE DE RENOUELER** la convention avec la Communauté d'Agglomération de Saint Dié selon les dispositions financières énoncées, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, et dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

- **VOTE** : Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

9) ACQUISITION DE TERRAIN – PARCELLE CADASTRÉE SECTION AE N° 27 – M. et MME André RULHMANN

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE D'ACQUÉRIR** la parcelle cadastrée Section AE n° 27 d'une superficie totale de 1 694 m², situées lieudit "Jointe du dessus de la Corvée",

- **FIXE** le prix d'acquisition à 23.80 € T.T.C. le m² pour la partie classée en zone 1AU du PLU et à 1.00 € T.T.C. le m² pour la partie classée en zone A du PLU.

- **DIT** que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de la Commune.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

VOTE : Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

10) COMPTE RENDU EXERCICE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Droit de Préemption Urbain

- Décision de renonciation

N° DIA	DESIGNATION	USAGE	SUPERFICIE (M ²)	REFERENCE CADASTRALE	ADRESSE
20180016	Bâti sur terrain propre	Habitation	1 321	AA 289	9 Rue des Roses
20180017	Bâti sur terrain propre	Habitation	1 884	AA 121	267 Rue de l'Etang
20180018	Bâti sur terrain propre	Habitation	332	BC 138	151 Rue Louis Larger
20180019	Bâti sur terrain propre	Habitation	585	AB 58 - 245	410 Rue des Chênes
20180020	Non bâti	Terrain à bâtir	2 139	AW 120	Le Petit Holaye
20180021	Bâti sur terrain propre	Habitation	334	AA 14	36 Impasse de l'Etang
20180022	Bâti sur terrain propre	Habitation	7 575	AD 119 - 134 - 150 - 340	141 Chemin de la Cartonnerie

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la communication de ces comptes rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur le Maire.

11) INFORMATIONS DIVERSES

- **Rentrée scolaire 2018 – Personnel des écoles / effectifs**

Comme l'an passé, des enfants de la Grande Section de maternelle vont descendre à l'école primaire du Centre et partageront la classe de CE 1 (CP l'an dernier). Les enseignants et les parents d'élèves sollicitent la mise à disposition d'une ATSEM.

La possibilité de réorganiser le planning d'un agent doit être étudiée.

Se pose le problème d'accompagnement de **ces** maternelles dans le bus. La modification du trajet et / ou des horaires doit être soumise au transporteur LAUNOY.

- **Terrain Lotissement des Grands Prés**

La SARL SLG a informé la commune par courrier du 19/06/2018 qu'elle ne souhaitait pas rester propriétaire de l'emprise réservée cadastrée Section AB n° 414 d'une contenance de 111 m² car elle n'a aucun intérêt à conserver ce terrain.

Elle propose sa cession à la commune au prix de 3 000.00 €. Le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

- **Remerciements**

Lecture est donnée des divers courriers de remerciements des associations suite à l'attribution des subventions pour 2018 et aux dégrèvements accordés sur certaines factures d'eau.

- **Information sur les travaux en cours**

Stade : retard dans les délais

Caniveaux de l'Avenue du Général de Gaulle

- **Projets de travaux**

Aménagement du carrefour entre la RD 420 et la rue de la Fave

Enfouissement du réseau électrique et téléphonique rue de l'Eglise

Travaux d'entretien de l'église

Etude RD 415

Déploiement de la fibre en optique - 2023

Changement de Totem devant les commerces du centre du village

Subvention DETR pour l'aménagement de la rue de Brompton – 2^{ème} tranche

- **Divers**

Motion pour la C.C.I.

Proposition de créneaux à la piscine de Saint Dié par l'Agglomération. Il est décidé de continuer à Sainte Marie-aux-Mines

Mon Village : dernière relecture avant édition. Distribution par La Poste sur 2 à 3 jours au prix de 240.00 € H.T.

Une exposition sur le centenaire de la guerre 14/18 aura lieu du 27 au 30 septembre 2018 à la mairie

Le Maire
André BOULANGEOT